

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 23 MARS 2023

Le conseil d'établissement, se réunit sur proposition et sous la présidence du chef d'établissement, M. Jean-Hugues Mota.

18 membres à voix délibérative sur 18 sont présents. Le quorum (10) étant atteint, la séance commence à 16h15.

La prise de notes et la rédaction du compte-rendu sont effectuées par Mme Paret.

Présents : voir liste d'émargement

Excusés : Olivia Constance, représentante des élèves

### Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

Point 1	Adoption de l'ordre du jour
Point 2	Adoption du compte-rendu du conseil d'établissement du 23 novembre 2022 et du 09 février 2023
Point 3	Compte financier 2022
Point 4	Règlement financier 2023-24
Point 5	Calendrier scolaire 2023-24
Point 6	Structure prévisionnelle 2023-24
Point 7	Tableau de répartition des moyens par discipline 2023-24
Point 8	Questions diverses <i>(Ces dernières doivent être déposées auprès du chef d'établissement au plus tard 48 heures avant la date du conseil d'établissement par mail : <a href="mailto:sec.direction@lfduras.com">sec.direction@lfduras.com</a> et <a href="mailto:proviseur@lfduras.com">proviseur@lfduras.com</a>)</i>

Vote pour le projet de l'ordre du jour : Adoption

Nombre de votants	18
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0
Nombre de pour	18

### Point 2 : Adoption du compte-rendu du conseil d'établissement du 23 novembre 2022 et du 09 février 2023 => Report au prochain CE pour cause d'indisponibilité

### Point 3 : Compte financier 2022

Le compte financier 2022 est présenté à deux voies par le secrétaire général et l'agent comptable secondaire. Cette année un rapport exhaustif a été transmis aux membres du CE afin de ne pas alourdir la présentation et de disposer de l'ensemble des éléments.

Le support de présentation PPT est joint au présent compte rendu.

Le secrétaire général et l'agent comptable secondaire rappelle la notion de compte financier puis réexplique le fonctionnement des doubles flux.

Le secrétaire général présente l'évolution des effectifs puis détaille l'exécution des recettes et des dépenses par enveloppe (personnel, fonctionnement, investissement).

L'agent comptable secondaire présente les indicateurs financiers et la situation patrimoniale de l'établissement.

Principaux indicateurs : Solde budgétaire : 2 990 726.24€  
Solde de gestion : 1 227 828.33€  
Trésorerie : 8 150 177.66€

Vote pour avis : adoption

Nombre de votants	18
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0
Nombre de pour	18

Mme Vincent demande s'il y a des augmentations prévues pour la restauration scolaire et les bus.  
M. Gibert indique que pour la cantine scolaire l'augmentation sera de +1.5% (taux plafonné à l'augmentation des frais de scolarité)  
L'UPMD indique que l'appel d'offre est en cours pour le choix de la compagnie de bus en charge du transport scolaire ces prochaines années qui devrait être arrêté le 28 mars prochain.  
Concernant les excédents, peut-il y avoir des dons de l'établissement à la caisse de solidarité ? Les textes réglementaires ne l'autorisent pas.

#### Point 4 : Règlement financier 2023-24

M. le secrétaire général présente le règlement financier de la prochaine année scolaire,

Vote pour adoption

Nombre de votants	18
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0
Nombre de pour	18

#### Point 5 : Calendrier scolaire 2023-24

M. le Proviseur présente la proposition de calendrier scolaire harmonisé pour l'ensemble des établissements homologués du Vietnam à l'exception d'une journée de vacances :

Calendrier scolaire harmonisé 2022-23 adopté avec une journée de congés le 22 décembre :

Nombre de votants	18
Nombre de votes pour le 22 décembre 2023	6
Nombre de votes pour le 29 avril	5
Nombre de votes pour le 27 mai	1
Nombre d'abstention	6

#### Point 6 : Structure prévisionnelle 2023-24

M. le Proviseur présente les prévisions d'effectifs pour la prochaine rentrée et la structure prévisionnelle qui en découle.

En maternelle, l'inscription d'enfants vietnamiens ne sera possible que dans la limite de 50% de l'effectif afin de respecter la réglementation du pays hôte.

Collège-lycée : La moyenne cible est de 25 élèves par classe. Les effectifs sont appelés à augmenter dans les années à venir par montée de cohortes. L'établissement devrait progressivement avoir 5 classes par niveaux.

Les 5 nouvelles salles qui devaient être livrées à la rentrée 2024 pourraient à terme ne pas suffire pour accueillir la communauté scolaire dans de bonnes conditions.

Une réflexion est en cours sur la rénovation de l'ancienne école Colette. Le site sera visité prochainement en présence d'une experte du service de l'immobilier de l'AEFE.

Vote pour avis sur la structure prévisionnelle 2023-24 : adoption

Nombre de votants	18
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	4
Nombre de pour	14

### Point 7 : Tableau de répartition des moyens par discipline 2023-24

M. le proviseur explicite le document présenté. Il s'agit de l'évaluation des besoins en ressources humaines par discipline pour assumer l'ensemble des enseignements obligatoires et optionnels lors de la prochaine année scolaire. Il tient compte des prévisions d'effectifs et de la structure prévisionnelle.

Pour y faire, il est proposé la création d'un poste d'enseignant de mathématiques à temps complet et d'un demi-poste d'enseignant de lettres modernes ce qui induit de faire une demande d'augmentation du plafond d'emploi auprès de l'AEFE.

Vote pour avis : adoption

Nombre de votants	18
Nombre de votes contre	
Nombre d'abstention	
Nombre de pour	

### Point 8 : Questions diverses

#### Compte rendu de la réunion du CVLC du 22 mars 2023

#### Questions des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :

##### QUESTION 1 :

Vous avez décidé de supprimer 2 classes en maternelle avant que la campagne d'inscription soit terminée. Serait-il possible de connaître, pour chacun des trois niveaux de maternelle, le nombre d'élèves, de nationalité non vietnamienne, ayant fait, à ce jour, une demande d'inscription au lycée français Marguerite Duras ? Ces futurs effectifs justifient-ils toujours la fermeture de ces classes ? Serait-il possible d'inclure un enseignant pour la validation des dossiers d'inscription ?

Les données sont en cours de traitement et donc non stabilisées. Les informations évoquées, parce que non vérifiées, sont probablement erronées.

Quoi qu'il en soit, le taux réglementaire maximal d'élèves nationaux sera appliqué. La base d'élèves non nationaux ne permettra pas d'inscrire tous les élèves vietnamiens. La fermeture d'une ou deux classes de maternelle paraît ainsi inévitable.

#### QUESTION 2 :

L'ensemble des enseignants du secondaire est particulièrement inquiet des effectifs annoncés pour les classes du niveau lycée. Qu'est-ce qui justifie notamment la suppression d'une classe de 1<sup>ère</sup> l'année prochaine (Le lycée compte actuellement 4 secondes et seulement 3 premières apparaissent dans la structure pour l'année prochaine) ?

La cible moyenne est de 25 élèves par classe pour l'ensemble du second degré en privilégiant quand cela est possible le principe d'un effectif croissant de la 6<sup>e</sup> à la terminale. Les effectifs prévisionnels ne dépassent pas les 30 élèves par classe ce qui pour le lycée est dans la fourchette basse.

#### QUESTION 3 :

Lors de différentes instances, la question des horaires du lycée a été évoquée et cela pour plusieurs raisons :

- Allongement de la journée avec une 1h de plus l'après-midi afin de faciliter la constitution des EDT et de permettre aux élèves d'avoir plus de possibilités quant au choix de leurs options...
- Allongement de la pause méridienne afin de permettre la mise en place de réel projet sur les activités périscolaires ayant lieu sur ce temps (chorale, EDD, club, AS...)

Quelles sont les options envisagées et à quelle échéance ?

Le constat est partagé mais la solution à construire va nécessiter une large concertation de l'ensemble de la communauté scolaire.

De plus, la compétence transport scolaire étant actuellement assumée par l'association des parents d'élèves, il convient de voir avec eux les délais de faisabilité.

Raisonnablement il semble possible de faire émerger les premières mesures pour la rentrée 2024.

A cette fin, il est proposé de constituer une commission paritaire ad hoc.

#### QUESTION 4 :

Depuis la rentrée de septembre 2022, certains enseignants ont engagé des frais relatifs aux demandes de visas et de permis de travail. Ils se retrouvent à devoir payer pour venir travailler et cela à plusieurs reprises pour certains d'entre eux depuis le début de cette année scolaire.

Le 20 octobre 2022, lors du conseil d'établissement, nous vous interrogeons au sujet de la prise en charge de ces frais par l'établissement ou l'AEFE. Vous nous aviez répondu que vous aviez déjà effectué une demande à l'AEFE et que vous étiez en attente d'une réponse.

Le 07 décembre 2022, nous avons rencontré M. Cario, coordonnateur Asie Pacifique délégué de la direction de l'AEFE. Nous lui avons posé la même question relative à ces frais engagés par les enseignants. Il n'a pas été en mesure de nous donner une réponse mais nous a assuré, à trois reprises lors de cet entretien, que la relation de l'AEFE vis-à-vis des enseignants était une relation de bienveillance.

Le 16 janvier 2023, nous étions destinataires d'une lettre cosignée de M. l'Ambassadeur et du Directeur général de l'Agence. Dans ce message, la question de ces frais est abordée et il y est mentionné : « L'impact financier que cela a pu avoir pour certains agents va être examiné par l'AEFE. »

Avez-vous une réponse à nous apporter, aujourd'hui, plus de 5 mois après la première demande ? Qu'en est-il des frais engagés par les collègues depuis la rentrée de septembre et, plus précisément, depuis le mois de janvier ?

Les frais des personnels engendrés par l'obtention d'un titre de séjour provisoire du fait des difficultés d'obtention d'un permis de travail en 2022 vont être pris en charge par l'établissement après accord du directeur général de l'AEFE, le cadre exact de prise en charge étant en cours de finalisation.

Pour les frais engendrés depuis le 01 janvier 2023, aucune prise en charge n'est prévue dans la mesure où l'AEFE n'autorise pas la sortie du territoire vietnamien.



QUESTION 5 :

Le manque de communication au sujet du traitement des dossiers pour les demandes de visas et de permis de travail devient usant et alimente le climat anxieux d'une situation déjà extrêmement complexe. Serait-il possible de tenir informer les enseignants de manière hebdomadaire ?

Cela est difficilement envisageable par le proviseur qui privilégie l'information des personnels concernés, individuelle ou collective, en fonction des informations qui lui parviennent ou qu'il arrive à obtenir, en particulier sur les délais de traitement des demandes par les autorités vietnamiennes et les points de blocage.

QUESTION 6 :

Plusieurs collègues en attente de permis de travail, et dont le visa a expiré, ont dû réaliser un visa-run ces dernières semaines (aller-retour à l'extérieur du pays pour pouvoir mettre en règle son visa). Ils travaillent actuellement sur un E-visa travail, comme conseillé par le lycée. Pouvez-vous nous assurer aujourd'hui que venir travailler au lycée français avec un E-visa et sans permis de travail est légal sur le territoire vietnamien ?

Le E-visa est obtenu à l'initiative des concernés, non à la demande de l'établissement dans la mesure où l'AEFE n'autorise pas la sortie du territoire vietnamien.

A défaut de titre de séjour, l'AEFE autorise l'établissement à placer les personnels concernés en autorisation spécial d'absence (ASA) jusqu'à l'obtention d'un titre de séjour permettant de travailler.

Les parents demandent si une caisse ne peut pas être créée pour aider les enseignants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30

Fait le 24 mars 2023

*La secrétaire de séance*

*Elisa Paret*

*Le Président*

*Jean-Hugues Mota*